

**Mémoire de consultation prébudgétaire**  
**Michael Cunningham**  
**Le 5 août 2016**

**Résumé**

De plus en plus, l'accès des particuliers, des entreprises et des gouvernements à Internet haute vitesse est essentiel à la prospérité et à la santé sociale des collectivités. Les collectivités éloignées de l'Arctique canadien, notamment les communautés autochtones où il existe des iniquités sociales considérables, n'ont pas l'infrastructure de télécommunications à fibre optique nécessaire pour fournir des services Internet haute vitesse. Le gouvernement fédéral devrait faciliter la mise en place de l'infrastructure de télécommunications par fibre optique dans les collectivités autochtones de l'Arctique canadien.

Mesures fédérales

- Offrir des subventions d'immobilisations ponctuelles pour faciliter le développement de l'infrastructure de télécommunications vers l'Arctique.
- Veiller à ce que les services modernes à fibre optique soient la plateforme technologique utilisée pour assurer la connectivité.
- Étendre la portée et abaisser le coût en établissant des partenariats avec des entreprises qualifiées pour développer l'infrastructure de télécommunications.
- Exiger des investissements d'entreprises privées.

En 2016, de nombreux avantages s'ajoutent à ceux que l'accès à large bande à Internet procure sur les plans humain et social. Dans l'Arctique canadien, un grand nombre de ces avantages sont très importants.

Avantages

- Prestation améliorée des services de soins de santé;
- Possibilités d'éducation à distance à tous les niveaux;
- Diminution du coût de la vie grâce à l'accès aux achats en ligne;
- Moteur de développement économique et régional;
- Amélioration de la prestation des services gouvernementaux;
- Diminution du coût de la prestation de services pour tous les ordres de gouvernement.

Résultats

En dirigeant et en facilitant le développement d'une infrastructure de télécommunications moderne dans l'Arctique canadien, le gouvernement fédéral améliorerait immédiatement la vie des peuples autochtones, servirait de catalyseur du développement social et économique à long terme et abaisserait le coût et améliorerait la prestation des services gouvernementaux.

L'honorable Wayne Easter, C.P., député  
Président du Comité permanent des finances  
de la Chambre des communes  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Michael Cunningham  
[macunningham@outlook.com](mailto:macunningham@outlook.com)

Le 5 août 2016

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur et le plaisir de présenter ce mémoire au Comité dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire. Bien que les avis qui y sont présentés soient les miens, je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de vous faire part de mon point de vue unique, en tant qu'ancien PDG d'Arctic Fibre et de membre actuel du conseil d'administration de Quintillion Subsea Holdings LLC, concernant une approche visant à faciliter l'établissement de services à large bande dans les collectivités autochtones de l'Arctique canadien.

On parle de plus en plus de l'accès à large bande comme d'un service s'apparentant à un droit de la personne. Les avantages qu'il procure sont incontestables. Toutefois, dans les collectivités éloignées de l'Arctique canadien, les avantages pour les habitants seraient beaucoup plus grands puisque ce service permettrait d'atténuer l'éloignement du reste du monde et améliorerait la prestation des services gouvernementaux courants.

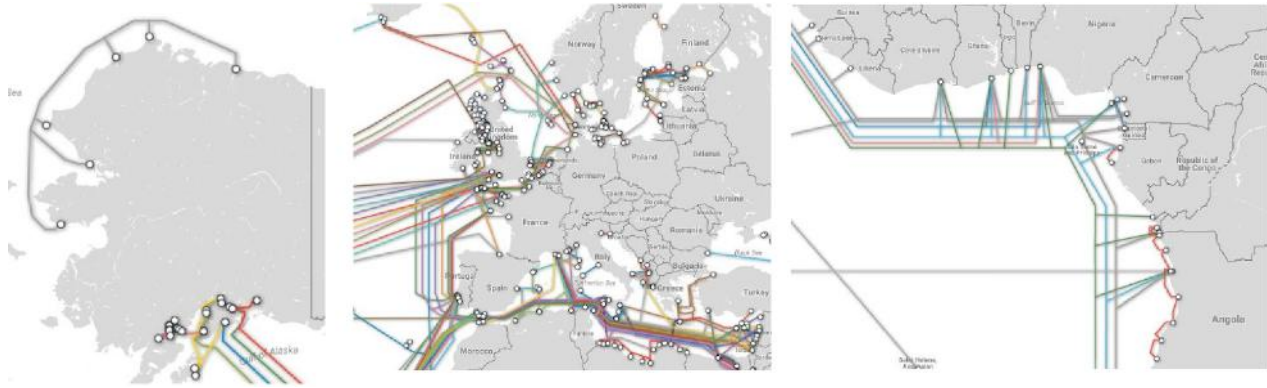
Les grandes distances, les petits marchés et les milieux inhospitaliers ont empêché les entreprises privées d'établir des réseaux modernes à large bande dans l'Arctique canadien. Les gouvernements de tous les ordres et de toutes les allégeances politiques ont versé d'énormes sommes d'argent pour régler le problème, et ils continuent de le faire. Jusqu'à présent, après avoir dépensé des centaines de millions de dollars en subventions pour Internet par satellite, les collectivités de l'Arctique n'ont toujours pas accès à Internet à large bande.

Une nouvelle approche est nécessaire.

#### Mesures fédérales

Afin de fournir les services à large bande aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, il faut établir un réseau utilisant la large bande, ce qui exige le recours à la fibre optique. Chaque connexion Internet à domicile, tour cellulaire ou centre de données hyper-échelle fonctionne grâce à la technologie de transmission par fibre optique. Dans l'Arctique canadien, où la plupart des collectivités se trouvent près des côtes et où il n'y a pas de routes, un câble de fibre optique sous-marin est la seule technologie qui peut fournir l'accès à Internet à large bande dans ces collectivités éloignées. C'est une technologie qui a fait ses preuves et qui assure 99 % du trafic Internet international.

La mise en place de câbles sous-marins exige des investissements considérables. Toutefois, ces systèmes ont une longue durée de vie, soit entre 25 et 40 ans, et leur exploitation est relativement



*Exemples de systèmes sous-marins de câbles de fibre optique en Alaska, en Europe et en Afrique de l'Ouest.*

peu coûteuse. Même les très petits marchés comme l'Arctique canadien peuvent assumer le coût de l'exploitation d'un grand système de câbles sous-marins.

Contrairement aux programmes actuels de subventions d'exploitation, le versement de subventions uniques pour faciliter le développement d'un système de câbles sous-marins amènerait un changement important sans coût additionnel pour le gouvernement pendant la durée utile de l'actif. En plus, le gouvernement retirerait même un rendement financier de son investissement grâce à des réductions quantifiables de ses dépenses, comme les millions d'économies possibles découlant, par exemple, de la diminution des coûts du transport de patients.

En fournissant une subvention à une entreprise pour qu'elle développe un système sous-marin et en exigeant que l'entreprise investisse elle aussi dans le projet, le gouvernement pourrait réduire la taille de la subvention requise pour développer le système. Les règlements actuels régissant les télécommunications et une entreprise privée assureraient l'exploitation efficiente du système et l'utilisation efficace de la subvention. Cette façon de procéder permettrait aussi au gouvernement de réduire la taille de toute subvention, ou encore, d'utiliser les subventions pour offrir des solutions à un plus grand nombre de personnes.

Un investissement unique pour mettre en place une solution permanente, voilà l'approche que je suggère. Le gouvernement accorderait une subvention de contrepartie à une entreprise qui investirait ses propres capitaux dans un système sous-marin pour fournir l'accès à Internet à large bande aux collectivités autochtones de l'Arctique canadien.

Cette approche est actuellement utilisée au Canada et partout dans le monde pour mettre en place des infrastructures de télécommunications. Il s'agit d'un projet dont on a grand besoin, qui s'impose depuis longtemps et qui constitue une réelle possibilité.

Je remercie le Comité de me donner l'occasion de présenter ce mémoire.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Michael Cunningham